

# Fin cdd et accident du travail

### Par Carlota-82, le 19/06/2013 à 22:15

Bonjour, je suis actuellement en accident du travail et mon contrat s'arrete le 26juin or mon médecin a décidé de poursuivre l'arrêt jusqu'â mon rétablissement or comment je dois déclarer ceci à pôle emploi étant donné que je n'aurai plus de travail.

## Par P.M., le 20/06/2013 à 00:12

#### Bonjour,

Tant que vous êtes en arrêt-maladie c'est la Sécurité Sociale qui vous indemnise et ce n'est qu'après que ce sera au tour de Pôle Emploi...

### Par Carlota-82, le 20/06/2013 à 07:49

#### Bonjour,

Même si je ne suis plus dans l'entreprise je vais toucher le même salaire ou l'équivalent de ce que je toucherai à pôle emploi?

#### Par P.M., le 20/06/2013 à 08:33

# Bonjour,

Vous n'allez toucher bien entendu que les indemnités journalières de la Sécurité Sociale après le terme du CDD, ce qui est en général plus élevé que l'indemnisation de Pôle Emploi...